



Droit de garde simple

Par Axonais60

Bonjour, j'ai mon fils en garde simple. Le week-end de l'ascension est mon week-end. Mon ex dit que j'aurais mon fil le vendredi soir comme un week-end classique. Hors pour moi, je devrais le récupérer le mercredi soir. Il est stipulé dans mon jugement que si un jour férié précède ou suit un week-end, cela profite à celui qui a l'enfant ce week-end là.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le week end de l'ascension en 2023 ?
Vous parlez en fait du JEUDI de l'ascension qui est férié, le vendredi ne l'est pas.
Le jeudi ne suit pas ni ne précède un week end.
Donc votre enfant sera chez vous le vendredi soir, sauf meilleur accord.

Par Axonais60

Oui enfin le vendredi les écoles sont fermées.

Par yapasdequoi

Même si les écoles sont fermées, légalement ce n'est pas un jour férié au sens du jugement.

Par Axonais60

Ce qui est bien dommage

Par yapasdequoi

Rien ne vous interdit de faire un échange à l'amiable avec l'autre parent.